



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE  
2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

**Etaient présents :**

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean BERNICOT, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

**Absents et Pouvoirs :**

Pauline BILLAUDEL a donné pouvoir à Vincent GUILLON  
Jean-Philippe OLIER a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS  
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Philippe GEVREY  
Flore HOFFMANN a donné pouvoir à Valérie MAIDON

**Absents excusés**

Bertrand SCHNEIDER  
Antoine BRELIER-MURRY

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

DESIGNE comme secrétaire de séance : Paola PILICHIEWICZ

**Mr LEBRUN** : « Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du premier conseil de cette nouvelle année scolaire.

Avant de commencer, je voulais vous faire part des résultats des élections sénatoriales qui se sont tenues dimanche dernier pour le département des Yvelines : quatre sièges reviennent à la liste menée par l'actuel Président du Sénat, un siège revient à la liste soutenue par le Gouvernement, un siège revient à la liste écologiste Divers Gauche. Merci aux uns et autres de vous être déplacés. Merci aux assesseurs de Viroflay, Mme HOFFMANN et Mme CHOPARD, qui ont tenu les bureaux de vote. Merci également aux suppléants que l'on avait désignés début juin, mais que je n'ai finalement pas eu besoin de saisir puisqu'aucun d'entre vous n'était absent.

Je voulais aussi vous faire part d'un sentiment qui est partagé par un certain nombre de Maires sur le fait que l'on ressent tous une société qui est de plus en plus à cran, anxieuse. Viroflay n'échappe pas à ce phénomène. L'actualité nous livre jour après jour son lot de mauvaises nouvelles et fait assez peu de places à des sujets réjouissants. C'est pourquoi, plus que jamais, nous devons, en tant que responsables politiques locaux, être attentifs à cette évolution psychique de nos habitants et leur apporter des nouvelles qui les rassurent sur leur présent et leur avenir. Cela devrait aussi être le rôle de nos responsables politiques nationaux, qu'ils gouvernent ou non notre pays. Je regrette que certains continuent à jeter de l'huile sur le feu, plutôt que faire de vraies propositions constructives ou apaisantes.

Concernant les nouvelles qui dépassent largement le périmètre de notre Ville, qui touchent certains de nos concitoyens, nos personnels communaux, je tenais à marquer, en notre nom à tous, toute ma sympathie à l'égard des populations à travers le monde très cruellement touchées ces derniers temps. Je trouve que c'était le moment de le faire compte tenu du fait que beaucoup de choses s'entrechoquent actuellement sur le plan de notre planète :

Au peuple marocain qui a été victime d'un tremblement de terre ; nous avons beaucoup de personnel d'origine marocaine et je leur ai exprimé notre sympathie ;

Au peuple libyen dont le pays a été particulièrement meurtri par une violente tempête et qui déplore des dizaines de milliers de décès ou de disparus ;

Au peuple arménien dont la situation est dramatique, confuse, dans un secteur qu'assez peu d'entre nous connaissent, le Haut-Karabakh ; je crois qu'il y a eu des développements encore aujourd'hui sur cette enclave en Azerbaïdjan et ce peuple connaît encore de nouvelles vagues de déplacement.

Je pense aussi au peuple malien, notamment à nos amis du Cercle de Kolokani à qui nous avons parlé pendant plus de 40 ans et qui ont connu un coup d'État qui empêche la France d'aider les populations qui en ont cruellement besoin sur le terrain.

Je voulais faire cette introduction sans pour autant en rajouter. On se montre néanmoins solidaires de ceux qui sont parfois un peu éloignés de nous, mais qui ont aussi des attaches à nos portes, avec des voisins ou du personnel que l'on peut rencontrer tous les jours.

Une question m'a été adressée par le groupe CITES. Comme il se doit, vous pourrez la poser à la fin de la séance.»

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 ET DU 29 JUIN 2023**

**Mr LEBRUN** : « Nous devons approuver deux procès-verbaux dont celui du 9 juin 2023, il s'agissait de la séance où nous avons désigné le suppléant pour les élections sénatoriales.

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 et 29 juin 2023.

**Mr LEBRUN** : « La séance de ce soir comprend quatre points. On commence par le premier point qui concerne une Décision modificative, la première, sur le Budget pour la Ville, pour l'exercice 2023.

## **1 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE EXERCICE 2023**

**M. ISSAKIDIS** : « Effectivement c'est une première décision modificative. Elle fait suite à une modification d'AP/CP que l'on avait passée fin juin concernant le gymnase des Prés aux Bois, les deux démontrant dans leur continuité qu'il n'est pas saugrenu d'ajuster nos budgets au fur et à mesure de la réalité qui s'impose.

La décision modificative nous demande de prendre acte d'un surcroît de recettes à hauteur de 576 000 €, comme il est précisé dans le tableau qui vous est présenté. Ces 576 000 € sont issus de la mise en œuvre de ce qui s'appelle un filet de sécurité. Pour en bénéficier, il fallait réunir un certain nombre de critères cumulatifs qui sont rappelés brièvement dans la note d'accompagnement.

En résumé, ces critères comparent l'année 2021 et l'année 2022 en termes d'évolution des dépenses sur un certain nombre de postes comme la masse salariale, l'alimentation, le carburant. Le principal critère d'éligibilité est de constater si oui ou non notre épargne brute, en 2022, a varié dans des proportions supérieures ou pas à 25 %, comparé à 2021, et il se trouve que oui !

En 2021 nous avions une épargne brute de 3 000 000 € et en 2022 2 480 000 €. Le delta de 38%, en plus d'autres critères liés au potentiel financier par habitant nous permet de prétendre à ce filet de sécurité. Par conséquent, nous pouvons intégrer dans notre budget ces 576 000 € pour une unique occasion.

Nous nous proposons d'affecter 339 800 € de ces + 576 000 € à l'augmentation de la masse salariale liée à la valorisation du point d'indice de 1,5 % ce qui nous a occasionné une dépense supplémentaire de 657 000 €, c'est-à-dire 6 % d'augmentation de la masse salariale sur un an.

Nous saisissons aussi l'occasion de cette décision modificative pour actualiser un certain nombre de prévisions, comme la diminution du FPIC. De plus, cette année, nous ne sommes pas redevables du prélèvement d'IDF Mobilités, ce qui fait une économie de 171 000 €. S'y ajoutent des créances éteintes et des rémunérations d'élus dont les détails vous sont donnés dans le texte.

Nous notons aussi l'apparition de frais financiers du nouvel emprunt à hauteur de 110 000 €. Je vous rappelle que nous avons souscrit en 2021 un emprunt de 12 000 000 € avec 24 mois pour pouvoir le mobiliser ce qui nous amène à juin 2024. Nous l'avons mobilisé en juin 2023 et ils commencent à générer des frais financiers. La libération de cet emprunt n'avait pas été inscrite au budget initialement puisqu'il n'y en avait pas la nécessité. Toutefois, des circonstances financières favorables nous ont amenés à prendre cette décision, et les 110 000 € de frais financiers seront contrebalancés par un surcroît de recettes de 576 000 €.

Tout cela crée un nouvel équilibre pour la section de fonctionnement.

Pour finir, cette section de fonctionnement opérera un virement à la section d'investissement à hauteur de 112 200 €. Vous retrouvez ces 112 200 € au crédit, en recettes.

Nous actualisons également les amortissements à hauteur de 150 000 € comme vous le voyez dans les deux tableaux. Ces règles d'amortissement ont changé et nous prenons occasion de ce surcroît de recettes inattendu pour opérer cet ajustement.

Au bilan, nous avons donc ce nouvel équilibre qui vous est présenté et qu'il vous est demandé d'approuver. »

**Mme PACHOT** : « Cette présentation de modification du budget nous donne l'occasion d'intervenir sur un sujet qui nous semble indispensable à la bonne compréhension du mode de gestion de la Ville de Viroflay. En effet, à travers des recoupements d'informations et la découverte de la décision du 21 juin 2023 d'ouvrir un compte à terme, nous comprenons que l'emprunt de 12 000 000 € a été mobilisé et placé courant juin dernier. L'a-t-il été dans son

intégralité ou partiellement et pour quel montant ? Et surtout, dans quel but ? Nous n'en savons, en fait, rien.

Au regard du montant très significatif des sommes en jeu, nous déplorons le manque de transparence de la Ville qui aurait pu évoquer ce sujet et la mobilisation de ce prêt lors du Conseil municipal du 29 juin dernier puisque, semble-t-il, les choses étaient déjà faites et s'expliquer ainsi sur l'usage qu'elle en a fait.

Car le sujet sous-jacent consiste en la réalisation du programme d'investissement annoncé par la Ville de Viroflay que ce prêt devait contribuer à financer. Or, à Viroflay, les investissements n'ont eu de cesse d'être décalés dans le temps au gré d'un calendrier davantage piloté par la capacité d'autofinancement dégagée annuellement par les comptes de la Ville, plutôt que par une stratégie communale volontariste de cadencement des travaux de rénovation et de création de nouveaux équipements.

Ainsi, le programme d'investissement Viroflay à l'Horizon 2025, pourtant initié dès 2013, ne sera pas réalisé sur la période prévue. On peut mentionner, à ce titre, le projet de la salle polyvalente Dunoyer de Segonzac, une fois encore repoussé, entre autres décalages et abandons.

Plus récemment, en début d'année 2023, le programme d'investissement a de nouveau subi des coupes sombres. Pour certaines, ce sont des opérations d'aménagement bénéficiant à tous les Viroflaysiens, telles que la revitalisation du marché La Halle Leclerc, repoussée de plus de deux ans en 2025, ou encore la remise en cause des travaux de renaturation de la gare routière Verdun qui dépendront du niveau de subventionnement obtenu.

Ainsi, Monsieur le Maire, notre question est simple : comptez-vous mobiliser les sommes empruntées pour financer et accélérer le programme d'investissement déjà très en retard et depuis si longtemps attendu par les Viroflaysiens, ou vous contenterez-vous d'une opération de spéculation financière sur un différentiel de taux ? »

**Mme ÉGAL** : « Nous allons revenir sur l'affectation du filet de sécurité de 576 000 €. Nous avons bien compris que l'augmentation de 1,5 % applicable en juillet n'était pas connue lors du budget, et que vous avez décidé d'ouvrir l'emprunt dès juin 2023 pour faire de l'optimisation financière. Les projets d'investissement n'étaient pas suffisamment avancés pour l'utiliser ; par conséquent, les intérêts de l'emprunt sont à inscrire en 2023. On peut s'étonner cependant de ne pas trouver en recettes les intérêts du placement effectué.

En revanche, l'impact du changement des règles concernant les amortissements n'était pas non plus intégré au budget, alors que la délibération correspondante nous avait été soumise lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. Les 150 000 € d'amortissement auraient dû être dans le budget présenté. De même, avec un moindre impact, l'admission en non-valeur aurait pu, en grande partie, être intégrée au budget, les entreprises défaillantes étant identifiées en 2018 pour 12 000 € et en 2023 pour 20 000 €.

Au final, la recette exceptionnelle de ce filet de sécurité à hauteur de 576 000 € ne dégage que 112 200 € de capacité d'autofinancement supplémentaire ce qui interroge sur la pertinence du budget présenté en début d'année. Nous n'avons pas voté le budget, nous nous abstiendrons pour cette modification. »

**Mr LEBRUN** : « Sur la question de la pertinence du budget que l'on a voté en début d'année, je pense que vous faites fi des 340 000 € de masse salariale qui nous sont arrivés « comme ça. » Vous avez remarqué que c'était la plus grande partie de la consommation de ce filet de sécurité, de cette recette supplémentaire, l'augmentation de la masse salariale dont on a connu les modalités qu'en cours d'année. Il était impossible de l'inscrire dans le budget, vous l'avez remarqué vous-même.

Je rappelle aussi que dans ces 340 000 €, il y a l'augmentation, à partir de début septembre, de 50 % du versement de transport obligatoire pour l'ensemble des agents de la collectivité, puisque jusqu'à présent nous prenions 50 % des titres de transport : le Gouvernement a décidé de passer de 50 % à 75 % sans aucune concertation avec les élus locaux. Ne nous faites donc pas de procès d'intention puisque la majeure partie du filet de sécurité est consommée par cet élément.

La baisse du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) n'a été connue que tardivement, il n'y a donc pas de sujet là-dessus.

Quant aux frais financiers, vous dites que c'est une optimisation financière. Oui, je le reconnais, nous sommes bien dans un exercice d'optimisation financière et je le revendique. Nous avons décidé de mobiliser plus rapidement que prévu l'emprunt en question, non pas pour l'affecter à des investissements immédiatement – ils le seront plus tard, ne vous inquiétez pas – mais compte tenu du fait qu'il y avait une opportunité. Je ne pense pas que l'on puisse, d'une façon ou d'une autre, reprocher à l'équipe municipale d'avoir une trésorerie qui nous soit apportée par cet emprunt à 1,73 % et que l'équipe municipale la place à 3,1 %. Il me paraissait intéressant – et je ne suis pas la seule commune à le faire, je vous rassure – de dire qu'il y a une faculté qui nous est offerte par la loi de placer les soldes d'emprunt non mobilisés pour financer les investissements.

Pourquoi n'a-t-on pas inscrit les recettes issues des intérêts que nous attendons de ce placement ? C'est assez simple, il s'agit de Comptes à Terme. Or, les intérêts n'arrivent, comme le nom l'indique « compte à terme », qu'à l'issue du placement au bout d'un an. En fait, ces recettes perçues n'arriveront que sur le budget 2024 ; nous ne pouvons pas les provisionner sur 2023.

Je suis désolé d'entendre cela... Le but est bien l'optimisation financière et je suis assez satisfait de la façon dont nous avons pu gérer, et dont nous pouvons gérer, la trésorerie de la Ville de Viroflay, tout cela au profit de la Ville ! Avoir un différentiel de pratiquement 1,4 point entre des intérêts que nous payons et des intérêts que nous percevons, compte tenu de la période actuelle, cela n'est pas négligeable.

Je le revendique compte tenu du fait aussi que l'État, contrairement à un certain nombre de ses affirmations, ne contribue pas tellement à nos investissements.

Je vous cite deux exemples : j'ai reçu cette semaine de la part du Préfet la notification de la DSIL (la Dotation de Soutien d'Investissement Local). C'est une subvention versée par l'État aux collectivités. Nous avons postulé sur deux dossiers, le gymnase des Prés aux Bois et le programme de renaturation du parking de la gare routière de Chaville-Vélizy. Résultat : zéro pour l'un, zéro pour l'autre. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de ses préfets, a décidé de ne pas nous attribuer de subventions sur des projets particulièrement, je vais dire, « dans l'air du temps. » Je ne sais pas si c'est bien de dire « dans l'air du temps », mais particulièrement sur des sujets dont tout le monde parle à l'heure actuelle : le sport, d'une part, mais également le fait de rénover des bâtiments pour qu'ils soient moins consommateurs en énergie, ou alors de renaturer les espaces publics qui étaient, jusqu'à présent, imperméabilisés.

Je vous l'apprends, nous avons reçu deux courriers cette semaine et nous aurons zéro euro là-dessus. Vous comprenez bien ma déception, d'autant que lorsque j'écoute le Président de la République, on a l'impression que pour les sujets sur l'écologie, il décide de mettre des milliards d'euros sur la table, mais on n'en voit pas le moindre... Si, si, excusez-moi, on va avoir un peu d'argent, mais ce n'est pas dans le cadre de la DSIL, c'est l'ADEME qui va nous verser 53 000 € pour l'installation de la chaufferie bois dans le gymnase des Prés aux Bois.

On a fait aussi des demandes sur le fonds vert.

Je pense que nous faire un procès sur le décalage de projets d'investissement dans le temps est injuste. Lorsqu'on est dans un ménage, dans une famille, que l'on a des projets, que l'on a moins d'argent pour les faire, même si on emprunte, à un moment donné, on décide de

décaler les projets. C'est exactement ce que nous avons fait. Or, il y a des projets que nous n'avons pas décalés, lesquels ? Nous avons décidé de ne pas décaler le gymnase des Prés aux Bois. Je rappelle que les travaux sont lancés et que le gymnase devrait être livré en 2025. C'est un programme considérable, sans subvention de la part de l'État.

Nous avons décidé de continuer le travail sur le village – je pense que l'on y reviendra tout à l'heure – et nous lancerons les travaux dans les mois qui vont venir. Il y a aussi le pôle séniors de La Forge, le centre de loisirs Dieuleveult qui sont également des opérations importantes et présentes dans notre programme électoral. Je ne peux donc pas dire que notre programme connaisse des « coupes sombres. » J'en suis navré, la question du marché était apparue ultérieurement. Quant à la renaturation de la gare routière, je vous l'avais déjà dit, nous la ferons si nous pouvons obtenir des financements externes suffisants.

Je vous rappelle, et c'est ce qu'a fait Jean-Michel ISSAKIDIS tout à l'heure, que si nous avons fait une sécurité, c'est que nous avons aussi un autofinancement qui a baissé de façon importante. L'autofinancement nous sert aussi à financer les investissements. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir le même niveau d'investissement... Je vous rappelle que nous avons quand même environ 50 000 000 € d'investissements prévus pour les cinq années à venir, ce n'est pas rien pour une Ville comme Viroflay et ce financement, je vous l'ai déjà expliqué, se découpe en plusieurs parties : une partie que l'on dépense sur notre trésorerie actuelle, une partie en emprunt que nous venons de mobiliser et qui sera lui-même dépensé donc on n'aura plus de compte à terme certainement à fin 2024, ou moins important, et l'autofinancement qui, lui, doit servir à rembourser les emprunts et les intérêts, et aussi à faire en sorte de pouvoir continuer à prévoir les investissements futurs.

Je ne pense donc pas que l'on puisse nous faire un procès quelconque sur le fait que l'on décale, que l'on fasse des coupes sombres dans le projet d'investissement. Notre plan pluriannuel d'investissement existe, vous le connaissez par cœur. En tout cas, si vous ne le connaissez pas, revenez sur les sujets que l'on a pu voir notamment au moment du DOB. Vous verrez qu'il y a beaucoup de projets qui vont se faire et qui sont déjà lancés, et des projets qui sont de nature à apporter des investissements d'avenir pour les Viroflaysiens : des projets en faveur de l'environnement, en faveur des jeunes, des personnes âgées et des sportifs.

Je rajouterai aussi la crèche des Réservoirs qui sera livrée l'année prochaine. On aura eu, je pense, sur le mandat, un niveau d'investissement que l'on avait rarement atteint sur les mandats précédents. Je ne parle pas de la piscine qui a été financée aussi durant le mandat.

J'entends, peut-être que vous pensez vraiment ce que vous dites, mais j'essaie d'apporter des éléments. C'est factuel ce que je vous dis. Effectivement il y a des choses que l'on ne fera peut-être pas, mais c'est comme cela dans n'importe quel budget de collectivités.

Ce que j'entends aussi de la part de nos gouvernants m'empêche parfois de dormir. Ils ne me rassurent pas réellement, parce que lorsque j'entends dire que ce sont les communes qui sont responsables de l'augmentation des impôts et pas le Gouvernement, certes ce n'est pas le Gouvernement directement, mais il se trouve qu'il y a des éléments extérieurs qui font qu'un certain nombre de communes ont dû prendre des décisions.

Je rappelle que 70 % d'investissements publics émanent des collectivités locales ! Si les collectivités locales décidaient d'affaiblir les investissements, la France serait dans une sale affaire.

**M. ISSAKIDIS** : « Il est trompeur de considérer que nous avons mis en place cet emprunt de 12 000 000 € pour réaliser en 12 mois l'intégralité du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Soit c'est par méconnaissance de ce qu'est un PPI et de la réalité opérationnelle de réalisation qui va avec, soit c'est un artifice rhétorique.

Associer dans un discours la mobilisation d'un emprunt et dire : « Ah, mais nous n'avons pas fait tout le PPI » révèle qu'il y a tout de même un problème de prise en mains des sujets.

Je rappelle l'historique rapide de cet emprunt. Nous l'avons contracté en 2021 parce que les taux étaient avantageux, ils ne le sont pas autant aujourd'hui. Si nous avons traîné, nous n'aurions pas eu les conditions financières que nous avons aujourd'hui.

Mobiliser un emprunt pour le mettre sur un compte à terme qui rapporte plus que ce qu'il coûte, c'est aussi protéger notre emprunt, protéger sa valeur d'achat, pouvoir réaliser des investissements sans faire de la spéculation.

Laisser dormir un emprunt que nous pourrions mobiliser sans le faire fructifier et finalement, les bras ballants, dire : « Ah, on est désolés, mais les 12 millions ont perdu de leur valeur et on ne peut plus faire le PPI aurait été criminel ! »

**Mr LEBRUN** : « Je rappelle aussi qu'il nous a été reproché, dans cette même enceinte, le fait de ne pas avoir contracté d'emprunt plus tôt, à la fois pour bénéficier de taux d'intérêt moins importants et pour éventuellement financer des investissements plus rapidement. Je rappelle quand même que bâtir un projet d'investissement tel que celui du gymnase des Prés aux Bois, tel que celui de La Forge, programmes qui sont assez importants, cela ne se fait pas de façon immédiate.

Si nous avons contracté un emprunt un an plus tôt, compte tenu surtout de la période que nous venons de traverser, je pense que l'on aurait déjà commencé à devoir rembourser l'emprunt et les intérêts. Cette possibilité a été partagée au niveau de Versailles Grand Parc, nous ne sommes pas les seuls à l'avoir mise en œuvre.

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 24 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT,

Par 4 voix CONTRE: Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU,

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Benoît FLORENCE, Elke SÜBERKRÜB

**DECIDE** d'approuver la modification du budget ville de l'exercice 2023, comme suit :

## Section de fonctionnement

Imputation	Détail	Dépenses	Recettes
chapitre 74	Versement du filet de sécurité 2022		576 000,00 €
chapitre 012	Augmentation masse salariale suite augmentation de 1,5%	339 800,00 €	
chapitre 014	Baisse du FPIC + pas de prélèvement IDF Mobilités	- 171 000,00 €	
chapitre 65	Créances éteintes + rémunération élus	35 000,00 €	
chapitre 66	Frais financiers - nouvel emprunt	110 000,00 €	
chapitre 042	Amortissements	150 000,00 €	
chapitre 023	Virement de la section de fonctionnement	112 200,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>576 000,00 €</b>	<b>576 000,00 €</b>

## Section d'investissement

Imputation	Détail	Dépenses	Recettes
chapitre 16	Remboursement emprunt mobilisé en juin 2023	205 000,00 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais études, etc.)	57 200,00 €	
chapitre 040	Amortissements		150 000,00
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		112 200,00
	<b>TOTAL</b>	<b>262 200,00 €</b>	<b>262 200,00 €</b>

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **2 - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

**Mr ISSAKIDIS** : « Le tableau qui vous est présenté synthétise, sur la période de 2017 à 2022, les montants qu'il nous est demandé d'admettre en non-valeur concernant des créances éteintes qui impacteront le budget de la Ville. À constater qu'il y a quelques montants importants en 2018 et 2021. Ils sont attachés essentiellement à des débiteurs - des entreprises - qui étaient prestataires en 2018 ou 2021 et qui ont déposé le bilan et quatre particuliers. Le montant total résultant de ce bilan sur 5 ans est de 38 874 €.

Il est précisé que ce n'est pas parce que la Ville admet en non-valeur que pour autant, la tentative de recouvrement des créances s'éteint. Évidemment, elle est totalement amoindrie dans sa chance de réussir vis-à-vis des entreprises dès lors qu'elles ont déposé le bilan, mais sait-on jamais ? »

**Mr LEBRUN** : « Je rappelle aussi que ce travail est fait en lien étroit avec le comptable public qui nous indique qu'il lui semble nécessaire de le faire compte tenu du fait qu'il y a de moins en moins de chances de pouvoir recouvrer ces créances.

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes impayés d'un montant global de 38 874.07 € dont 2 2024.16 € au titre de créances admises en non-valeur (6541) et 36 849.91 € au titre de créances éteintes (6542).

**DECIDE** que la dépense correspondante sera prélevée au Budget 2023.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

### **3 - APPROBATION DU CONTRAT ET SIGNATURE POUR LA PLATEFORME HELLO ASSO**

**Mme LE DASTUMER** : « La Ville poursuit ses actions en faveur des associations pour leur permettre de développer leurs activités et d'en créer des nouvelles. L'année dernière nous a permis de mettre en place un programme de soirée de formation qui sera reconduit cette année et élargi puisqu'au-delà de ces formations ponctuelles, nous souhaitons proposer un nouvel outil aux associations que vous connaissez peut-être, il s'appelle Hello Asso. Et plutôt que laisser les associations découvrir cet outil seules, ou ne pas le connaître, nous avons choisi de nous engager dans un partenariat avec Hello Asso.

Qu'est-ce qu'Hello Asso ? C'est une billetterie en ligne, une adhésion en ligne, un formulaire ponctuel de paiement, un formulaire de don, une campagne de crowdfunding et une boutique en ligne. Ces six modules permettent aux associations, à travers un paiement en ligne – c'est ça la clé d'entrée commune à ces six modules – de disposer d'outils beaucoup plus rapides, de gagner du temps et d'avoir des outils numériques au lieu d'utiliser des outils papier.

Hello Asso propose un partenariat aux villes, à la fois pour créer une émulation et mettre à disposition des outils beaucoup plus performants. Elle propose aussi des webinaires avec un programme et des thématiques. Nous allons donc au-delà des soirées de formation en présentiel qui continueront à exister, mais parallèlement nous proposons un outil beaucoup plus puissant, beaucoup plus facile à prendre en mains surtout puisqu'il se fait en ligne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention entre Hello Asso et la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. »

**Mme CERVEAU** : « Vous nous demandez d'approuver le contrat avec la plateforme Hello Asso. Aussi louable soit cette organisation agréementée solidaire d'utilité sociale, ce projet soulève de nombreuses questions.

La convention porte avant tout sur les webinaires du mois Hello Asso, il s'agirait pour Hello Asso, je cite : « De réaliser et d'animer des ateliers d'une heure à une heure trente sur son expertise de financement des associations et paiement en ligne, billetterie, adhésions, dons, financements participatifs, etc. Pour les associations locales et cela assorti d'une mise à disposition de ressources en ligne. »

Quelle plus-value pour les associations viroflaysiennes sachant que beaucoup d'entre elles n'ont absolument pas attendu cette convention pour utiliser les services d'Hello Asso ? Cela signifie-t-il que la Ville cherche à déléguer son rôle naturel d'animateur du tissu associatif et cela, auprès d'une entreprise si solidaire soit-elle, dont le modèle économique implique une course sans fin vers plus d'utilisateurs et dont la dimension de gratuité est bien plus complexe dans la pratique qu'au premier abord ? Cela signifie-t-il que la mairie n'a pas connaissance des nombreuses structures d'initiatives et d'outils pour aider les associations, même sur le plan financier ? En favorisant la diffusion d'un seul modèle de fonctionnement associatif, la commune ne risque-t-elle pas de contribuer à l'appauvrissement des pratiques ? Or, le vivant se définit bien par la diversité.

Par ailleurs, les associations de Viroflay ont-elles été consultées pour savoir si elles avaient besoin de cette offre de services et quel peut en être le bénéfice pour les associations très éloignées de la culture numérique ? On sait que nombre d'entre elles n'ont pas ou peu de budgets à gérer, ne cherchent pas forcément à se développer, ni à être instruites de pratiques qui ne leur correspondent pas. Que la collectivité rende visible sur la page de son site dédié aux associations les structures et ressources pouvant leur être utiles semble relever du bon sens, qu'elle devienne le relais d'une structure privée qui interviendra surtout sur le volet économique interroge sur les intentions implicites.

L'article 6 de la convention indique une durée de trois ans après signature et une reconduction tacite pour les périodes successives d'un an. Est-ce à dire qu'il vous semble normal de lier la commune pour quatre ans au minimum ? Et qu'implicitement, un financement privé via la plateforme permettrait de remettre en question une partie des subventions communales. »

**Mr LEBRUN** : « Alors, celle-là, je ne m'y attendais pas ! Excusez-moi, avez-vous vu la réaction tout autour de cette table ? On propose aux associations, depuis quelque temps avec Valérie LE DASTUMER, un certain nombre d'outils, on propose des choses aux associations et là, on vient me dire : « Oh là, attention, vous êtes en train de proposer un dispositif qui est privé. » Oui effectivement, on travaille avec le privé de temps en temps, mais sans aucune obligation d'achat, cela ne coûte rien d'ailleurs ! Il n'y a aucune obligation, on informe simplement les associations que des outils existent.

Hello Asso est déjà utilisé par certaines associations, d'autres vont peut-être utiliser parce qu'elles vont le trouver intéressant, d'autres vont peut-être l'utiliser parce qu'Hello Asso permet aussi de faire des reçus fiscaux. Il y a un certain nombre de choses qui, à mon sens, ne relèvent non pas d'une délégation de la mairie à du privé. Simplement, ce n'est pas le rôle de la mairie de faire de la billetterie en ligne pour les associations, de leur faire des systèmes de paiement. Notre rôle est de créer du lien et de faire en sorte qu'elles puissent avoir l'information nécessaire et suffisante pour pouvoir progresser dans leurs pratiques quotidiennes et leur gestion, c'est tout !

Et quand on dit que c'est un contrat de trois ans renouvelable par tacite reconduction, cela peut s'arrêter au bout de trois ans, ce n'est pas forcément quatre d'office. Vous interprétez les articles comme vous le voulez. Je suis vraiment surpris, je pense qu'il faut trouver une critique.

Les associations sont plutôt contentes du travail qui est fait par Valérie LE DASTUMER et par les services qui les aident à progresser. Elles ne sont pas toutes au même niveau, on les a formées sur la question des sites internet, sur les compétences.»

**Mme LE DASTUMER** : « Je voudrais compléter sur deux points. Le premier, effectivement les associations ont été consultées sur ce sujet puisque je les ai reçues le dimanche matin en marge du forum des associations comme cela se fait traditionnellement pour leur présenter cet outil. 30 associations étaient présentes et certaines connaissaient déjà Hello Asso pour utiliser tel ou tel module, d'autres ne la connaissaient pas du tout, mais tout le monde s'est montré très intéressé et très favorable à ce projet.

Le 2<sup>ème</sup> point, je ne peux m'empêcher de regretter votre absence à la commission de mardi 26 septembre qui s'est tenue à 8 heures... »

**Mme CERVEAU**: « Excusez-moi Madame, mais je n'ai pas reçu d'e-mail. Je ne reçois pas les invitations. »

**Mme LE DASTUMER** : « Je ne peux pas vous répondre sur ce point. »

**Mr LEBRUN** : « C'est le même e-mail que celui que l'on utilise pour la convocation au Conseil Municipal. »

**Mme LE DASTUMER** : « Je peux juste vous dire que Monsieur Florence était présent et que l'on a eu tout loisir, à ce moment-là, d'échanger librement et plus longuement probablement que l'on ne pourra le faire ce soir. »

**Mr LEBRUN** : « On a vérifié l'adresse e-mail qui sert à envoyer les convocations aux commissions, c'est la même adresse e-mail que l'on utilise pour les autres communications notamment pour le Conseil municipal. Il y a des moments d'échange qui permettent de mieux comprendre. Je pense que vous voterez contre, tant pis, cela ne nous empêchera pas de continuer à travailler pour les associations. »

Sur proposition de Madame Valérie LE DASTUMER, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 27 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Suzanne EGAL, Benoît FLORENCE, Elke SÜBERKRÜB

Par 4 voix CONTRE: Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU,

**APPROUVE** les termes de la convention d'offre de service entre la Ville de Viroflay et HELLOASSO.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

#### **4 - ACTUALISATION DU TAUX HORAIRE DES VACATAIRES DU SECTEUR CULTUREL**

**Mr LEBRUN** : « Je poursuis avec l'actualisation des taux horaires des vacataires du secteur culturel. Ces taux horaires n'ont pas évolué depuis 2019 et on se rend compte qu'il est de plus en plus complexe d'arriver à recruter des vacataires. Nous avons donc souhaité les faire évoluer. Nous n'avons pas changé le premier qui est de 34,10 € pour les professeurs des ateliers d'art sans expérience particulière, mais nous faisons évoluer ceux qui ont de l'expérience. Nous avons ajouté entre 4,00 et 10,00 € de plus par heure pour les différents taux horaires que vous voyez ici. Le coût annuel est estimé à 29 000 € pour une année pleine. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'actualiser les taux horaires au regard de l'ancienneté dans les fonctions de professeur des ateliers pour lesquels ils sont intégrés, et ce taux se déterminera comme suit :

**FILIERE CULTURELLE :**

<b><u>Professeur des ateliers des arts :</u></b>	<b>Taux horaire brut congés payés inclus</b>
Sans expérience	34,10 €
Expérience de plus de 5 ans	38,06 €
Expérience de 10 ans et +	44,00 €
Expérience comprise entre 14 et 18 ans	48,40 €
Professeur sénior +++	55,00 €
Modèle des beaux-arts	25,08 €

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Mr LEBRUN** : « L'ordre du jour est épuisé, je vais donc proposer au Groupe CITES de lire sa question. »

**Mr FLORENCE** : « Merci, Monsieur le Maire, je vais lire la question que nous vous avons adressée il y a quelques jours. Mi-juin, nous vous avons adressé une liste de propositions pouvant être intégrées dans le cadre de la mise en place, puis du fonctionnement du Jardin de La Piste. Nous les rappelons rapidement :

Attribution des parcelles : il nous paraît indispensable de privilégier les habitants vivant en immeubles collectifs et n'ayant pas la possibilité d'avoir un jardin chez eux, y compris les habitants qui résident au rez-de-chaussée, avec un petit jardin, voire même un balcon. Par ailleurs, si le nombre de postulants excède le nombre de parcelles, il serait nécessaire de limiter dans le temps l'attribution et d'exercer ainsi une rotation, par exemple de trois ans, afin de satisfaire le plus de personnes possible. Cela nécessite, certes, de gérer une liste d'attente, mais cela permettra au plus grand nombre d'habitants de profiter du Jardin de La Piste.

Coût des parcelles : le coût de location de 20 € pour 1 m<sup>2</sup> par mois nous semble trop élevé, la surface de 1 m<sup>2</sup> étant vraiment très petite. De même, 35 € pour 10 m<sup>2</sup> sont également élevés, 420 € à l'année. Nous proposons des prix échelonnés en fonction des revenus de chaque bénéficiaire.

Lien social, activités, locaux : le Jardin de La Piste doit devenir un lieu de lien social fort et nous souhaitons un maximum de possibilités de réunions dans la maison forestière pour les

jardiniers afin que chacun puisse partager ses savoir-faire, mais aussi pour des conférences ou expositions à destination de tous les Viroflaysiens.

Nous proposons également des ateliers réguliers de jardinage en agro écologie pour les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que pour le centre de loisirs, des cours de compostage en lien avec VGP. Les locaux pourraient être mis à disposition des associations locales, par exemple du Sunlab dont le bail devrait expirer en 2025. Ce Fablab propose des ateliers intéressants pour s'initier à la couture ou au recyclage, à l'impression des objets en 3D, aux travaux de menuiserie. Une partie de la grange pourrait être mise à sa disposition. La cuisine collaborative pourrait être mise à disposition des associations locales pour proposer des cours de cuisine et repas pris en commun.

Encadrement et production maraîchère : vous avez choisi la société Growsters pour encadrer le Jardin et pour organiser la production maraîchère. Nous suggérons que cette société intègre dans ses équipes des personnes en insertion comme cela se fait dans d'autres types de jardins et par exemple au Parc de Saint-Cloud. La mise en place étant en cours, nous vous demandons quelles suites vous avez pu trouver à ces propositions. »

**Mr LEBRUN** : « Je me suis déjà exprimé sur la question du Jardin de La Piste, sur ses objectifs. Je vais vous donner quelques chiffres qui vont répondre à vos interrogations.

Une soixantaine de parcelles étaient prévues. Nous avons, à l'heure actuelle, 58 personnes qui ont soit pris un abonnement, soit pris une réservation, dont 90 % habitent en immeuble. Cela répond à votre demande de privilégier les personnes habitant en immeuble collectif.

Il y a pour l'instant quelques personnes qui ont manifesté leur intérêt, mais sans encore franchir le pas. S'il y avait besoin de faire de nouvelles parcelles, des espaces sont disponibles. Cela nécessite d'adapter parfois un peu les clôtures ou la végétation autour pour que ces parcelles puissent être suffisamment ensoleillées pour permettre de faire pousser les plantes de façon satisfaisante. Il n'y pas de soucis pour une liste d'attente.

Sur la question de la rotation : le contrat qui lie Growsters aux locataires ou les locataires à Growsters prévoit qu'il s'agisse d'une location d'un an, reconductible éventuellement. Il permettra à chacun de se positionner et de dire éventuellement qu'à un moment donné, il faut laisser la place à d'autres s'il y a besoin. Je rappelle que l'on a acheté la maison et le lieu, à hauteur de 850 000 € sans qu'il soit présent dans notre programme.

C'est un projet qui sera amené à évoluer dans le temps, nous verrons la façon dont les Viroflaysiens s'en emparent, et nous continuerons à suivre les évolutions dans les mois ou les années à venir. Pour l'instant, nous avons préféré déléguer la question à un privé qui connaît le sujet.

La question du coût de location : effectivement, le coût paraît cher pour certains. Je rappelle que l'on a 58 personnes qui ont souscrit à une parcelle. Il se trouve que l'on ne peut pas comparer ce coût de location à des coûts de location de jardin partagé et autres, puisque je rappelle que la plupart des locations qui sont faites sont des locations avec accompagnement. Ce n'est pas « juste un lopin de terre et je me débrouille avec ça », c'est « j'ai un lopin de terre et je peux suivre, dans le contrat qui est mené avec Growsters, des ateliers qui me permettent d'optimiser et de bien travailler sur la parcelle dont je dispose. » Il y a déjà eu des ateliers qui se sont déroulés ces dernières semaines et je pense savoir que les participants étaient particulièrement intéressés et contents de ces ateliers.

Ce n'est donc pas juste un terrain nu, c'est un terrain plus de l'accompagnement, voire du conseil si les personnes le souhaitent. Les outils sont également mis à disposition par Growsters. Il y a un certain nombre de choses qui sont mises en place pour faciliter la vie des locataires de ces parcelles. Je n'envisage pas de faire des prix échelonnés en fonction des revenus de chaque bénéficiaire.

S'agissant des locaux, la maison elle-même nécessite un certain nombre de travaux à réaliser dedans. Pour l'instant, les ateliers peuvent se dérouler en extérieur, ou à l'intérieur dans l'existant. Là aussi, nous regardons ce qui est envisageable. Évidemment, cela est tout à fait adapté pour y faire des ateliers, mais ces derniers ne donnent pas un accès privatisé aux salles de cette maison. Lorsqu'on a un animateur d'atelier qui a du matériel en volume, en poids important, je pense notamment à Fablab qui a des imprimantes 3D et un certain nombre de choses, je ne pense pas que ce soit le lieu. En fait, les salles tourneront selon les ateliers que nous envisagerons d'y mettre sans avoir à poster du matériel laissé par les intervenants de ces ateliers.

Je pense que vous comprendrez la raison : ce n'est pas une grande maison et on ne peut pas mobiliser une ou plusieurs pièces. Je rappelle que ce n'est pas un ERP, l'étage n'est pas accessible. Nous ne pouvons utiliser que les quatre salles du rez-de-chaussée, dont la cuisine qui, elle, est grande. La cuisine peut accueillir des ateliers collaboratifs. Nous allons observer pendant plusieurs mois pour ensuite adapter l'offre si besoin.

Nous étions très attentifs à la façon dont l'accueil allait se faire. Lors de la journée Portes Ouvertes au Forum des associations, il y a eu beaucoup de personnes et je remercie la société Growsters, les personnes qui font partie du personnel communal, les élus qui ont donné un peu de leur temps.

La question de l'insertion ne nous a pas échappée. Je crois qu'une parcelle a été prise par une association d'insertion, et nous allons voir comment des personnes en insertion peuvent progressivement être intégrées dans les activités, dans la communauté des jardiniers du Jardin de La Piste. C'est un sujet qui m'intéresse d'autant que je pense à une association dont j'ai rencontré les initiateurs et qui est tout à fait remarquable. »

**Mme SÜBERKRÜB** : « En fait, c'était uniquement une précision pour le Sunlab, on avait plutôt envisagé qu'il aille dans les locaux qui sont en face ? »

**Mr LEBRUN** : « Oui, dans les dépendances, mais celles-ci vont aussi servir à Growsters pour stocker les outils et éventuellement, lorsqu'il y aura de la vente de la production maraîchère, de pouvoir y stocker les paniers. De plus, ces locaux ne sont pas étanches, et cela me paraît compliqué d'y mettre du matériel. Je n'ai pas l'intention, en tout cas pour l'instant, de faire de ces locaux des locaux parfaitement habitables. Cette dépendance, qui est une dépendance légère, n'a pas vocation à être aménagée de façon durable. Nous allons certainement refaire des portes pour qu'elle soit davantage sécurisée. Ce sera l'investissement minimum sur ces dépendances.

Pour finir, vous noterez que le Conseil municipal du débat d'orientation budgétaire se tiendra non pas le 1<sup>er</sup> février mais le 8 février.

Par ailleurs, puisque nous étions sur les questions écrites, je voulais compléter la question écrite que vous m'aviez faite, Mme SÜBERKRÜB, la dernière fois, au sujet du Village et plus particulièrement du Conservatoire. Je tiens à vous signaler, et vous pouvez le noter, qu'une réunion publique sur le village se tiendra le 10 octobre prochain en mairie à 20 heures.

Cette réunion sera pour moi l'occasion de faire le tour et de présenter, non pas à quelques happy few qui avaient été sélectionnés par Jean-Philippe OLIER pour contribuer à la concertation autour de ce projet (à savoir certains d'entre vous, des commerçants, des membres de l'Association du Village). Nous avons fait une concertation assez élargie sur le projet. L'idée maintenant, est de présenter aux Viroflaysiens le projet dans son intégralité une fois cette phase de concertation faite. On est maintenant sur une phase d'information plus générale.

Ce sera l'occasion de faire le tour de ce projet et notamment de parler d'ajustements que ce projet va connaître et qui ont été initiés au cours de l'été. Il s'agit notamment du recadrage des travaux du cabinet d'études, notamment sur la question de la place devant le conservatoire. Nous nous sommes rendu compte que nous avons beaucoup privilégié la question de l'ouverture de cette place et son accessibilité : la rampe prend pratiquement 30 % de l'espace de cette place et, de ce fait, mordait de façon forte sur les quatre premiers tilleuls. Nous avons donc demandé au cabinet de retravailler ce sujet pour le 10 octobre. Nous lui avons demandé à nouveau de préserver le maximum d'arbres sur cette place.

La question de l'accessibilité et la planéité de cette place étaient des éléments qui avaient fait proposer au cabinet de modifier le niveau de la place qui généraient une incidence sur les arbres. Le cabinet va retravailler pour garder le niveau existant actuellement afin de ne pas artificialiser les sols. Nous chercherons à préserver un maximum d'arbres.

C'est aussi une réponse que j'ai faite le 2 ou le 3 septembre dernier lorsque s'est tenu le déjeuner du quartier du village. J'ai été interpellé par le Président de l'association sur la question des tilleuls et ai fait une réponse qui s'est voulue rassurante.

J'espère que le projet tel qu'il va vous être présenté retiendra votre attention et votre assentiment.

En conclusion, nous travaillons depuis cet été, et pas depuis deux ou trois jours, je pense qu'il est inutile que les uns et les autres créent de l'agitation superflue.

Certains d'entre vous ont assisté à la réunion qui était à mon initiative avec l'ONF ce mardi. La question de la gestion des arbres, que ce soit en ville ou dans la forêt, est un sujet qui m'intéresse au plus haut point ! Cela fait partie de mes préoccupations et je ne suis pas le seul, vous allez en avoir la preuve dans les semaines qui viennent. »

**Mme SÜBERKRÜB** : « Je vous remercie. »

**Mr LEBRUN** : « Pour La Forge, un numéro de magazine l'a décrit en détail. Je vous invite à vous y référer. L'animation des retraités existe déjà, les salles associatives aussi et elles seront un peu plus nombreuses et plus modernes. Il y aura le service de soins infirmiers à domicile sur le 2<sup>ème</sup> étage et des logements sociaux de type PLAI propriété d'Habitat et Humanisme. Je sais que des personnes à proximité s'intéressent de façon forte au permis de construire. Je n'en dirai pas plus.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc de clore cette séance et je vous souhaite une bonne soirée, une bonne nuit. Merci à vous. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15